



ville de Saint-Gabriel

PROJET DE RÈGLEMENT CV.526

Modifiant le règlement de zonage CV.195

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2018, le conseil a adopté par sa résolution No. 153-05-2018, le projet de règlement CV.526 modifiant le règlement de zonage CV. 195, dont l'effet est de retirer l'usage « entreposage » de la zone C-28, d'inclure l'usage « transport » à la zone IN-30 et de modifier certaines normes relatives aux clôtures.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 juin 2018 à 19h30 au bureau de la municipalité, situé au 45 rue Beausoleil à Ville Saint-Gabriel. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Le règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

La zone visée par le règlement de modification est décrite ci-après et apparaît sur le plan de zonage, disponible pour consultation au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, situé au 45 rue Beausoleil à Ville Saint-Gabriel.

- ❖ Le retrait de l'usage « Entreposage » de la zone C-28.
- ❖ L'ajout de l'usage « Transport » dans la zone IN-30.

Fait et donné à Ville Saint-Gabriel, ce 23 mai 2018.

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉ, MICHEL ST-LAURENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 09H00 À 16H00, LE 23 MAI 2018 ET DE L'AVOIR PUBLIÉ DANS LE JOURNAL L'ACTION DE D'AUTRAY, DESSERVANT LA LOCALITÉ VISÉE PAR CE CHANGEMENT.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 23^{ÈME} JOUR DU MOIS DE MAI 2018.

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier